



Stationnement copropriété

Par NINA59

Bonjour, j'ai acheté un appartement et une place de stationnement dans une petite copropriété, en passant par une agence immobilière. Mais je ne peux pas utiliser ma place qui est pourtant numérotée dans le règlement de copropriété et marquée au sol. Si une voiture est garée sur cette place, les autres utilisateurs ne peuvent plus entrer ou sortir, les espaces de manoeuvre n'existent plus. Quels sont mes recours ? Contre le vendeur ? L'agence ? La copropriété ? J'ai acheté deux lots distincts et associés. Merci pour votre réponse.